REPUBLIQUE FRANCAISE LIBERTE-EGALITE-FRATERNITE COMMUNE DE SAINT-REMY-DE-MAURIENNE EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Canton de St. Jean de Maurienne

Département de la Savoie Arrondissement de Saint Jean de Maurienne

Nombre de Conseillers Municipaux en exercice : 12 Nombre de Présents : 10 Nombre de Votants : 12

Date de la convocation : 04 JUILLET 2024 Date de l'affichage : 04 JUILLET 2024

Votes pour : 12 Votes contre : 0 Abstentions : 0 Envoyé en préfecture le 12/07/2024

Recu en préfecture le 12/07/2024

Publié le 12/07/2024

ID: 073-217302785-20240709-2024_33-DE

Séance ordinaire du NEUF JUILLET DEUX MILLE VINGT-QUATRE

L'an Deux Mil Vingt-Quatre, le neuf juillet à dix-huit heures trente, Le Conseil Municipal de la Commune de St Rémy de Maurienne, légalement convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la salle Rencontre (Arrêté municipal A2024_7 du 14/06/2024), sous la présidence de Monsieur MONDET Bertrand, Maire.

<u>Présents</u>: Mmes CORTESE Marie-Andrée, CORVAL Corinne, NEYROUD Aurélie, RANCUREL Marie-France et Mrs BALANSARD François, MARTINATO Jean-Marc, MONDET Bertrand, PERREAU Sébastien, ROCHETTE Christian, ROL Yves.

Absents: Mme BORONAT Virginie

M. PELLISSIER Mathieu

procuration à Mme CORVAL Corinne

procuration à Mme RANCUREL Marie-France

M. ROCHETTE Christian a été désigné secrétaire.

OBJET: VENTE COMMUNE - M. et Mme DUMAX-VORZET - ACCORD DE PRINCIPE

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, donne son accord de principe pour la vente à M. et Mme DUMAX-VORZET Kévin et Jennifer, d'une partie de la parcelle cadastrée D 2055 aux conditions suivantes :

- Frais de division parcellaire, de bornage et d'acte à la charge de l'acquéreur,
- Prix : 5 €/m² (talus).

Fait et délibéré les jour, mois et an ci-dessus Ont signé au registre les membres présents Pour copie conforme

M. Bertrand MONDET, Maire

M. Christian ROCHETTE, Secrétaire de séance